

## **Point sur le mouvement**

La transparence et l'équité ont été respectées.

Quelques chiffres:

- 3327 participants contre 3260 en 2008. (sur 8500 enseignants dans le Rhône)
- 1603 affectations = 48% des collègues ont obtenu satisfaction
- 1113 restent sans poste.
- 37 PE2 sur les 360 sortants ont obtenu un poste.
- Résultats des permutations: 201(entrées) contre 183 (sorties).
- 38 directions vacantes sur 880 contre 76 en 2008. Avancée obtenue par le SNUipp laissant à chacun le droit de postuler sur un poste de direction dès le 1er mouvement.

### **Rased: suite mais pas fin.**

Mme l'Inspectrice d'Académie se place dans une perspective de "phénomène continu". Pour elle, le Rhône doit « interroger » 64 postes. Parmi ceux-ci, il doit rendre 32 postes et en sédentariser 32. Or, la carte scolaire a entériné la suppression de seulement 21 postes. Il reste donc selon l'IA, 11 postes à rendre.

Ne pouvant refaire une carte scolaire en juin et posant comme non négociable la suppression de 32 postes, elle procédera en 2 temps :

- le gel de 11 postes restés vacants à l'issue du mouvement (1 à Anse Neuville, 1 à Lyon 1/6, 1 à Lyon 3, 1 à Lyon 7/2, 1 à Lyon 8, 1 à St-Priest, 1 à Villeurbanne nord et 2 à Lyon Vaise, 2 à Ste Foy Francheville).
- Dès la rentrée terminée, elle travaillera avec les circonscriptions sur une "carte des RASED" qui répartira les postes de façon la plus harmonieuse possible sur les circonscriptions. Travail de proximité entre les circonscriptions.

On le voit, la bataille des réseaux dans le Rhône n'est pas terminée.

### **REP : Enfin!**

Suite à la mobilisation, aux actions, à nos interventions, l'IA rend enfin les 6 postes REP, elle accède à nos demandes : proposition aux 6 collègues de revenir sur leur poste et, en tout cas, maintien du poste dans l'école.

### **Temps partiels**

Des critères sont enfin donnés, même si on ne connaît pas encore l'équivalent temps plein disponible sur le département :

- 1/ raisons médicales ou sociales signalées par l'assistante sociale de l'académie
- 2/ enfants de 3 à 16 ans. Les demandes seront départagées selon le nombre d'enfants puis, à nombre égal, selon la moyenne d'âge des enfants.

Pour la 1ère fois dans le département, les temps partiels pour élever son enfant de moins de 16 ans, ne seront pas tous accordés. Un nouveau recul pour les personnels enseignants.

### **Accès à la hors classe.**

Suite à une note ministérielle, l'IA propose d'attribuer un point supplémentaire aux directeurs. Le quota de promus n'étant pas connu à ce jour, le sujet sera étudié lors de la prochaine CAPD.

### **TMFC et 1/4 de décharge:**

Interrogée à ce sujet, l'administration affirme que les 1/4 de décharge paraîtront bien au mouvement complémentaire.